



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Bénin
Agence Principale de Cotonou

CAHIER DES CHARGES

Numéro AO/B00/SAP/07/2019

**POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA TOITURE DES LOCAUX DE
L'ADMINISTRATION, DU BAR-BUVETTE, DE LA CASE DES CEREMONIES ET DE
L'ESPACE CYBER DU CENTRE AERE DE LA BCEAO A COTONOU**

Septembre 2019

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- a) le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB), sis à Dakar;
- b) une Direction Nationale dans chacun des Etats membres comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- c) le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- d) la Représentation auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (RCUEMOA) sise à Ouagadougou ;
- e) la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2. Objet

Le présent appel d'offres concerne les travaux de réhabilitation de la toiture des locaux de l'administration, de la case des cérémonies, du Bar-buvette et du cyber et du Centre Aéré de la BCEAO à Cotonou.

I.3. Allotissement

Les travaux sont répartis en un seul lot.

I.4. Conditions à remplir pour prendre part aux marchés

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises ayant la volonté de conclure un accord. Les candidats devront fournir tout document que la Banque viendrait à exiger avant attribution du marché.

Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.5. Visite des lieux

Une visite du site est prévue aux lieux, date et heure indiqués dans la lettre d'invitation à participer à l'appel d'offres.

I.6. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité sans préjudice pour la Banque Centrale.

I.7. Période de validité des offres

La durée de validité des offres devra être de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt.

I.8. Langue de soumission

Les offres, ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices d'équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française.

I.9. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.10. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA.

I.11. Prix de l'offre

Tous les postes contenus dans le cadre du bordereau des prix unitaires devront être renseignés par les prix unitaires en lettres et en chiffres remplis par le soumissionnaire. Ces prix unitaires seront reportés dans le cadre de devis quantitatifs et estimatifs et les sous-totaux et le total général soigneusement dressés. Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'offre et qui est issu du cadre de devis quantitatif et estimatif.

Les prix et rabais indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission et les bordereaux de prix sont fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché et ne pourront varier en aucune manière. Ils devront être en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des équipements (transport, assurance, transit départ et arrivée, dépotage, déchargement et installation).

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

I.12. Modalités de paiement

En cas d'attribution à l'issue du dépouillement, les modalités de règlement seront suivantes :

- une avance de 30% à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, après remboursement intégral de cette avance lors des paiements des décomptes de travaux réalisés par l'entreprise ;
- le paiement des acomptes provisoires ou du solde des travaux effectivement réalisés intervient lorsque l'entreprise soumet à l'approbation du Maître d'œuvre un dossier complet composé d'un attachement signé par l'ingénieur et le conducteur des travaux de l'entreprise, un décompte et un récapitulatif de décompte signés par l'Entrepreneur et le Maître d'œuvre et une facture signée par l'entrepreneur ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie ou dès la réception définitive ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

I.13. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.14. Actualisation des offres techniques

Il n'est pas permis une actualisation des offres techniques.

I.15. Présentation des soumissions

Les offres, établies en trois (03) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppes fermées, l'enveloppe externe portant la mention :

«Travaux de réhabilitation de la toiture des locaux de l'administration, de la case des cérémonies, du Bar-buvette et du cyber du Centre Aéré de la BCEAO à Cotonou».

Les enveloppes intérieure et extérieure doivent être adressées à « Monsieur le Directeur National de la BCEAO ».

Les enveloppes intérieures comporteront en outre le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Chaque exemplaire des offres sera présenté en trois (03) parties distinctes comme suit :

- 1- présentation de la société ;
- 2- offre technique ;
- 3- offre financière ;

Chaque partie devra être sous enveloppe fermée portant le titre de ladite partie. Le non-respect de ces dispositions pourrait entraîner le rejet de l'offre pour non-conformité.

I.15.1. Présentation de la société

La présentation de la société comprendra :

- une présentation générale succincte ;
- les références techniques similaires ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience).

I.15.1.1 Présentation des sous-contractants

La présentation des sous-contractants comprendra :

- une présentation générale succincte ;
- les références techniques similaires ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience).

I.15.2 Offre technique

L'offre technique comprendra :

- la présente dispositions générales paraphée et signée à la dernière page,
- le registre de commerce ;
- le cahier des prescriptions techniques couplé avec le devis descriptif,
- une liste des travaux similaires déjà exécutés avec les attestations de bonne fin, signées par les maîtres d'ouvrage ou les maîtres d'œuvre, pour les trois (03) dernières années ;
- le Programme des travaux (Planning) paraphé, avec une méthodologie ;
- la liste du matériel et du personnel nécessaires à l'exécution des travaux.

I.15.3. Offre financière

Elle comprendra :

- la soumission paraphée et signée,
 - le bordereau des prix unitaires paraphé et signé à la dernière page,
-

- le devis quantitatif et estimatif paraphé et signé à la dernière page.

Les prix doivent être établis-en hors taxes et hors douane. Les prix indiqués par le soumissionnaire seront fermes, non révisables.

Les prix prévus comprennent :

- le coût des techniques d'exécution,
- les salaires payés, les charges sociales et les congés payés,
- l'amortissement et le fonctionnement du matériel,
- les fournitures, matériaux et matières consommables de toutes sortes,
- les frais d'installation et de gardiennage de chantier,
- les frais de fret, de transport et de transit, de circulation des biens et des personnes,
- les frais d'assurances de tous ordres du chantier, assurances individuelles ou collectives et assurance globale de chantier,
- les frais de cautions, frais bancaires et financiers de toutes sortes,
- les brevets, droits, taxes redevances et charges desquels le marché n'est pas explicitement exonéré,
- les frais de direction et de chantier,
- les frais généraux,
- les aléas et tous les frais non énumérés à ce poste,
- les bénéfices.

Les prix comprennent toutes les sujétions et contraintes résultant de l'application des dispositions administratives, techniques et financières prévues dans les pièces contractuelles constituant le marché dont l'Entrepreneur est censé connaître parfaitement la nature et les contraintes.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir à l'entrepreneur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Les offres devront faire ressortir le coût hors taxes et hors droits de douane (HT-HDD) de l'ensemble des fournitures à fournir.

I.16. Documents constitutifs de la soumission

Les soumissionnaires devront fournir dans leurs offres copie des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires conformément au schéma ci-après :

- Code Banque ;
- Code guichet ;
- N° du compte ;
- Clé RIB ;
- IBAN ;
- SWIFT.

Ils devront en outre communiquer les nom et prénom du mandataire légal ainsi que la fonction

occupée dans la société.

Par ailleurs, tout autre document et attestation peut être exigé avant la signature du contrat en cas d'attribution de marché.

En ce qui concerne les soumissionnaires hors zone UMOA, ils sont tenus d'indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.17. Groupement d'entreprises

Le groupement d'entreprises n'est pas autorisé.

I.18. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

I.19. Lettre type de soumission

Le soumissionnaire présentera son offre en remplissant le formulaire joint en annexe (Formulaire de soumission).

Il devra être dûment signé du mandataire légal.

I.20. Date et heure limite de remise des offres

Les offres devront être déposées au bureau 406 du 4^{ème} étage de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO, Avenue Jean-Paul 2 à Cotonou (Bénin), au plus tard aux dates et heure précisées dans la lettre de consultation.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS, etc.) indiqué sur le pli fera foi.

I.21. Retrait, substitution et modification des offres

Un candidat peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l'avoir déposée, par voie de notification écrite, dûment signée par un représentant habilité. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite.

Les enveloppes doivent porter clairement, selon le cas, la mention « RETRAIT », « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

I.21. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières pourraient être exigées à l'entreprise attributaire avant la signature du contrat de marché.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et, d'autre part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a

contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à 100% des livrables requis pour ce marché.

La grille de notation des offres est jointe en annexe.

I.22. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète que les fournitures à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état des matériels livrés et prouver l'origine des fournitures à livrer.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer le motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.23. Publication des résultats

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur National de la BCEAO pour le Bénin dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

I.24. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera la seconde offre évaluée la moins-disante, puis elle procédera à la même détermination de la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.25. Notification

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.26. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache du Service de l'Administration et du Patrimoine, par courriel au moins dix (10) jours

avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.bdn@bceao.int. Les questions devront être reçues uniquement par écrit pour assurer une bonne traçabilité. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

I.27. Intention de soumission

Préalablement au dépôt des soumissions, les candidats intéressés sont priés de manifester leur intention de soumissionner par courrier électronique à l'adresse courrier.bdn@bceao.int

**DEUXIEME PARTIE : CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COUPLE AVEC LE
DEVIS DESCRIPTIF**

CPT 0 : GÉNÉRALITÉS ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES

1) **GENERALITES ET TRAVAUX PREPARATOIRES**

1.1) **GENERALITES ET PRESCRIPTIONS A OBSERVER**

Le présent document de généralités concerne tous les cahiers des prescriptions techniques (CPT) dans le cadre des **Travaux de réhabilitation de la toiture des locaux de l'Administration, de la Case des Cérémonies, du Bar-buvette et du Cyber du Centre Aéré de la BCEAO à Cotonou**. Ces CPT ont pour objet de définir les spécificités techniques nécessaires à observer en vue d'exécuter les travaux à la grande satisfaction du Maître d'Ouvrage.

Les CTP font recours aux textes de référence, à la réglementation, aux diagnostics des causes des dégradations constatées sur les infrastructures, à la description des travaux de correction, à la qualité et à la présentation des matériels et matériaux et à leur mise en œuvre.

L'entrepreneur a l'obligation par ailleurs de prendre connaissance des CPT de tous les corps d'état des travaux identifiés dans le cadre de la présente réfection. Le présent CPT N°0 de généralités est commun à tous les corps d'état et fait partie intégrante de chacun des CPT.

La réalisation des ouvrages est astreinte au respect des textes législatifs administratifs, réglementaires, techniques et technologiques, en vigueur au Bénin, ainsi qu'à ceux publiés en France rendus applicables au Bénin. Cependant, il est spécifié que les textes législatifs et règlements édictés au Bénin sont prioritaires.

Pour ceux publiés en France, ils sont pour l'essentiel recueillis, au Journal Officiel et REEEF édités par le CSTB - 4 Avenue du Recteur Poincaré - 75782 Paris France - et aux éditions Eyrolles - 61, Boulevard Saint-Germain - 75005 Paris.

Il est habituel, et c'est le cas pour le présent marché, que tous ces documents ne soient pas joints au marché, mais ils sont réputés connus et obligent l'entrepreneur pour l'exécution des travaux.

La date de référence de ces documents sera celle de l'offre.

Les plus-values résultant de travaux supplémentaires pour la mise en conformité des installations avec les textes susvisés seront obligatoirement à la charge de l'entrepreneur.

Il faut signaler que l'entreprise interviendra dans le cadre des documents et qualifications ayant servi à sa sélection. Tout écart préjudiciable par rapport aux conditions de cette sélection et disqualifiant l'entrepreneur pour les travaux à lui attribués pourrait entraîner la remise en cause de l'attribution du marché.

TRAVAUX PREPARATOIRES

Panneaux et baraque de chantier

Etant donné que le centre est actuellement exploité, et compte tenu de la nature et de l'ampleur légère des travaux, la base de chantier (baraques de chantiers et aires de stockage de matériaux) en grande nature n'est pas obligatoire. Toutefois, les démarches seront menées en direction de l'administration du centre et de la BCEAO pour d'éventuelles possibilités de dégager un petit espace à l'entrepreneur pour la mise en place des installations minima en vue du fonctionnement du chantier. En tout état de cause, l'entrepreneur doit aménager une salle de réunion convenablement équipées de capacité 15 personnes. Tous ces aménagements et contraintes sont à la charge de l'entrepreneur, qui devra tout le matériel et consommable nécessaire pour le bon déroulement du chantier.

L'entrepreneur réalisera également un panneau de chantier remplis avec des inscriptions significatives et posés à un endroit qui sera retenu de commun accord avec la BCEAO.

Mesures sécuritaires et protection des ouvrages existants

Compte tenu de la complexité de certaines interventions à l'extérieur et en hauteur, l'entrepreneur prendra toutes les dispositions habituelles de sécurité de chantier pour les travaux de cette nature :

- port de casques, gans, lunettes, gilet, harnais ; filet de sécurité,
- échafaudage métallique avec des garde-corps de protections,
- ...

Les mesures sécuritaires ci-dessus ne sont pas limitatives. L'Entrepreneur devra les compléter afin d'assurer un chantier bien sécurisé suivant les normes et règles en la matière.

Les ouvrages existants devront être protégés pendant l'exécution des travaux. En tout état de cause, tout dommage créé par l'Entreprise du fait de ses travaux sera entièrement à sa charge.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux de réfection des toitures des bâtiments de l'Administration, du Bar-buvette, de l'Espace Cyber et de la Case des Cérémonies du Centre Aéré de la BCEAO à Cotonou concernent:

- la dépose des couvertures en tôles métalliques qui se sont corrodées sous l'effet de
-

l'embrun marin ;

- la reprise de la toiture à l'aide d'un panneau en contreplaqué de 20 mm d'épaisseur après renforcement de la charpente;
- la mise en place de complexe d'étanchéité bicouche sur panneau en contreplaqué ;
- la dépose du complexe d'étanchéité existante et la fourniture et la pose d'un nouveau complexe d'étanchéité bicouche sur les toitures en dalle ;
- la dépose des dalles minérales industrielles de faux-plafond abimée et la fourniture et la pose de nouvelles dalles.

Il est proposé dans le cadre des travaux en option :

- la reprise générale des toitures légères par une tôle en bac aluminium comportant un niveau de protection approprié ;
 - le remplacement général des toitures légères par des tuiles en terre cuite.
-

CPT 01 : COUVERTURES, CHARPENTE EN BOIS ET PANNEAU DE CONTREPLAQUE

1-0 -GENERALITES

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) a pour objet de définir le cadre des travaux de dépose de couvertures, de la charpente et de panneau en contreplaqué ou de remplacement de la toiture des locaux par un bac en aluminium ou la tuile en terre cuite dans le cadre de la réfection des toitures du centre aéré de la BCEAO à Cotonou.

Les travaux comportent la mise en œuvre des prestations d'ouvrage façonnées de la profession, en fourniture et pose, y compris toutes sujétions pour obtenir des ouvrages "complets".

Ces travaux concernent les bâtiments suivants :

- l'Administration ;
- le Bar-Buvette et le Cyber ;
- la Case des Cérémonies.

1-1 CONSISTANCE DES TRAVAUX ET CONDITIONS

Les travaux comprennent :

- la dépose complète de la couverture métallique existante ;
- le traitement de la charpente existante ;
- le renforcement de la charpente en bois avec du bois ébène bien traité;
- la fourniture et la pose de panneau en contreplaqué d'épaisseur 20mm ;
- la réalisation des éléments coniques sur la case des cérémonies avec du bois d'ébène ;
- la fourniture et la pose de bac en alu ou de tuiles en terre cuite.

1-1-1 -Prescriptions à observer

1-1-1-1 -D.T.U et Normes.

Pour la réalisation des travaux ci-dessus, ainsi que pour tous les ouvrages de ce corps d'état, l'entrepreneur titulaire du présent lot devra conformer aux normes et règlements en vigueur au moment de l'exécution de ses travaux et en particulier :

- Tous articles des DTU de base
 - D.T.U. n° 31.1 - Charpentes et escaliers en bois NF P 21-203-1 et 2
 - Amendement A1 au CCT NF P 24-203-1/A1
 - D.T.U. n° 31.3 - Charpentes en bois assemblées par des connecteurs ou goussets
 - NF P 21-205-1 et 3
 - Règles de conception et de calcul NF P 21-205-2
-

-
- D.T.U. n° 40.44
Couverture par éléments en acier inoxydable étamé NF P 34-214-1 et 2
 - D.T.U. n° 40.45
Couverture par éléments en cuivre NF P 34-215-1 et 2
Amendement A1 au CCT NF P 34-215-1/A1
 - D.T.U. n° 40.36 Couverture en plaques nervurées d'aluminium pré laqué ou non ;
 - Norme NF P 34-206-1 Couverture en plaques nervurées d'aluminium pré laqué ou non ;
 - DTU 40.23- Couverture en tuiles plates de terre cuite ;
 - DTU 40.22-Couverture en tuiles canal de terre cuite ;
 - NF DTU 40.21- Couverture en tuiles de terre à emboîtement ou à glissement à relief.

1-1-1-2 -Règlements de Référence

- Règles définissant les effets du vent sur les Constructions (NV.65 et Annexes).
- Décret n° 67/321 du 21 Juillet 1967
- Code du Travail
- Hygiène et Sécurité
- Circulaire du 4 Février 1987 : Instruction Technique relative aux entrepôts
- Arrêté du 11 Août 1983
- Règles Techniques applicables aux silos et installations de stockage de céréales.

1-2 DEPOSE DE LA COUVERTURE EXISTANTE

Il sera procédé à la dépose intégrale des couvertures métalliques existantes. L'Entrepreneur devra prendre toutes les dispositions sécuritaires pour assurer la dépose de la couverture y compris les accessoires ayant servi à la pose de ces couvertures.

Tous les éléments déposés sont normalement la propriété du Maître d'ouvrage. Le Maître d'ouvrage peut décider que les matériaux utiles soient déposés à un lieu situé à moins de 20km du chantier et les matériaux inutiles traités et déposés à une décharge publique conformément aux normes et réglementations environnementales.

1-3 CHARPENTES ET PANNEAU DE CONTREPLAQUE

1-3-1-Charpente

L'entrepreneur du présent corps d'état devra :

- procéder au traitement à l'aide d'un fongicide de la charpente existante. Au cas où une partie de cette charpente serait endommagée, l'Entrepreneur devra procéder à son remplacement par une essence de bois résistant de préférence l'ébène préalablement étuvé et bien traité au fongicide ;
 - le renforcement de la charpente existante afin de permettre la pose de panneau en contreplaqué ou selon l'option retenue par le Maître d'ouvrage le bac alu ou la tuile en
-

terre cuite. Le bois utilisé sera de l'ébène ou une autre essence aussi résistante. Il devra être bien sec avant usage et traité à l'aide d'un fongicide ;

- la réalisation des éléments coniques sur la Case des Cérémonies à l'aide de bois d'ébène sec et bien traité au fongicide. A l'aide de lattes de bois de section trapézoïdale et irrégulière, l'Entrepreneur devra réaliser de façon parfaite les deux éléments coniques se trouvant au-dessus de la Case des Cérémonies.

1-3-2- Panneau en contreplaqué

L'Entrepreneur devra la fourniture et la pose de panneau en contreplaqué de 20 mm d'épaisseur au minimum. Il sera posé sur la charpente en bois de manière à respecter l'architecture actuelle des toitures des bâtiments concernés. La découpe et la pose, à la charge de l'Entrepreneur, devront être parfaites de manière à ne laisser aucun jour transparaître.

1-2-3 – Tôle en bac aluminium pré laqué

En option, il est prévu également le remplacement de la toiture des Bâtiments par des tôles en bac aluminium laqué couleur verte à l'usine. Les tôles en bac aluminium de 0,70mm d'épaisseur au minimum doivent être peintes et soigneusement façonnées à l'usine de manière à épouser l'architecture actuelle des différentes toitures. Aucune découpe ou pliage de tôle inapproprié sur le chantier ne sera admise. Ces tôles devront avoir un niveau de protection suffisant pour résister à l'embrun marin du centre aéré de la BCEAO à Cotonou. L'Entrepreneur devra la fourniture de la fiche technique du bac aluminium proposé avec un avis technique en cours de validité.

2.4 – Toiture en Tuiles de terre cuite

La deuxième option de toiture est la tuile en terre cuite. L'Entrepreneur devra proposer des pièces de tuiles en terre cuite qui permettent d'épouser l'architecture actuelle des toitures. Les tuiles devront être de première qualité parfaitement étanche à l'eau. L'entrepreneur devra soumettre la fiche technique des tuiles dont les caractéristiques devront être conformes aux normes en vigueur.

2.5 - Mise en œuvre

L'Entrepreneur du présent corps d'état aura la charge de la fourniture et la mise en œuvre des charpentes, du panneau en contreplaqué ou selon l'option retenue par le Maître d'ouvrage le

bac en aluminium ou la tuile en terre cuite.

L'Entrepreneur devra tous les moyens nécessaires à l'approvisionnement : les échafaudages, les appareils et matériels de levage, les transports d'amenée à pieds d'œuvre des matériaux, leur manipulation, etc.

La mise en œuvre du panneau en contreplaqué sera réalisée conformément aux normes et aux règles de l'art.

CPT 02 : ETANCHEITE

2.1 OBJET

Le présent cahier des prescriptions techniques (CPT) couplé avec le devis descriptif a pour objet de définir les modalités particulières des travaux d'étanchéité dans le cadre de la réfection de la toiture des locaux de l'administration, de la case des cérémonies, du bar-buvette et du cyber du centre aéré de la BCEAO à Cotonou.

Les travaux comportent la mise en œuvre des prestations d'ouvrage façonnées de la profession, en fourniture et pose, y compris toutes sujétions pour obtenir des ouvrages "complets".

2.2 DTU, NORMES ET REGLEMENTS

Pour la réalisation des travaux ci-dessus, l'entrepreneur titulaire devra se conformer aux DTU, normes et règlements en vigueur au moment de l'exécution de ses travaux et en particulier :

- Tous articles des DTU de base ;
 - DTU 43
 - DTU 20.12 conception du gros œuvre en maçonnerie de toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité
 - D-T-U- n° 43.1: Travaux d'étanchéité des toitures terrasses avec éléments porteurs en maçonnerie ($P < 5\%$),
 - D-T-U- n° 43.2: Travaux d'étanchéité des toitures terrasses avec éléments porteurs en maçonnerie ($P > 5\%$) ;
 - D-T-U- n° 43.4: Travaux de toitures en éléments porteurs en bois et panneaux dérivés du bois avec revêtement d'étanchéité
 - Les avis techniques émis par le CSTB en cours de validité ;
 - D-T-U- "Règles neige et vent" NV 65, NV 76, N84 ;
 - Règles concernant les travaux d'étanchéité des toitures terrasses plates (pente 2 à 5%) en climats tropicaux ou équatoriaux humides et tropicaux secs (Chambre Syndicale Nationale de l'étanchéité mai 1990) ;
 - Avis techniques en cours de validité.
 - NF P 84.301 Chape souple de bitume armé à armature toile de jute (TJ) (en désaffectation)
 - NF P 84.302 Feutres bitumés à armatures carton feutre (C.F.)
 - NF P 84.303 Chape souple de bitume armé à armature tissu de verre (TV)
 - NF P 84.305 Produits asphaltiques
 - NF P 84.307 Feutres bitumés à armature en voile de verre (VV)
-

-
- NF P 84.311 Chape souple de b. armé à dble, armature en t. de verre et voile de verre (40 TV VV)
 - NF P 84.312 Chape souple de bitume armé à haute résistance à double armature en tissus de verre et voile de verre (50 TV VV HR)
 - NF P 84.313 Feutre bitumé à armature en voile de verre à haute résistance (36 S VV HR)
 - NF P 84.314 Chape souple de bitume armé à armature en voile de verre (40 VV)
 - NF P 84.315 Feutre bitumé à double armature en polyester et voile de verre (36 S PY VV)
 - NF P 84.316 Chape souple de bitume armé à armature tissu de verre auto protégé par feuille métallique thermostable (TV Th)
 - NF B 13.001 Roches, poudres et fines d'asphalte naturel.

L'Entrepreneur devra la réalisation des ouvrages selon les règles de l'art et conformément aux documents officiels.

2.3 DESCRIPTIONS DES TRAVAUX

2.3.1 Etat des lieux

Il a été constaté que les toitures légères en bac acier ont été attaquées de rouilles puis perforées à plusieurs endroits entraînant ainsi des infiltrations d'eau pluviale. Les étanchéités des toitures terrasses en dalle quant à elles présentent actuellement un aspect d'un ouvrage encore en bon état, car aucune infiltration d'eau pluviale n'a été constatée au niveau des planchers en dalle. Toutefois, les grains de protection de l'étanchéité sont enlevés.

2.3.2 Consistance des travaux

Les travaux d'étanchéité concernent les bâtiments suivants :

- administration ;
- bar-buvette et cyber ;
- case des cérémonies.

Le complexe d'étanchéité sera réalisé sur trois types de supports à savoir :

- panneau en contreplaqué ;
 - sur maçonnerie des dalles et du dôme du bar-buvette ;
-

Les travaux d'étanchéité comprendront généralement :

- la dépose du complexe d'étanchéité existante ;
- la mise en conformité du gros œuvre (DTU 20.12) au niveau des supports en maçonnerie;
- la réalisation de l'étanchéité proprement dite ;
- le traitement des entrées d'eau pluviale (fourniture et pose de platines et moignon conique en plomb ou en EPDM et raccordement aux réseaux d'évacuations) ;
- le calfeutrement sous le plancher entre les platines plomb et les descentes EP – PVC.

2.3.3 Constitution des complexes D'étanchéité

Partie courante

L'étanchéité à mettre en œuvre doit être de type bicouche à base de bitume modifié SBS. Ce complexe d'étanchéité n'étant pas traditionnel, l'entreprise devra fournir les fiches techniques du CSTB en cours de validité. Le complexe devra être adapté au support sur lequel il devra être posé.

Relevé d'étanchéité

L'ouvrage en relevé doit être compatible avec l'étanchéité en partie courante.

2.3.4 Protection

Les membranes d'étanchéité devront être auto-protégées.

2.3.5 Entrées d'eau en terrasse

Sur toutes les entrées d'eau existantes, des moignons coniques seront posées.

Une entrée d'eaux pluviales comprend :

- une platine en plomb de 2,5 mm ou en EPDM;
- un moignon conique en plomb de diamètre approprié soudé sur la platine, de largeur telle que le joint de raccordement avec la descente EP soit apparent de 15 cm en sous face du plancher.

La pose et le scellement se feront en plein au bitume pur, avec reprise en épaisseur de l'étanchéité.

Toute pénétration de câbles électriques ou de tuyaux plomberie doit se faire par l'intermédiaire

de crosses.

2.4 ESSAIS DES ETANCHEITES - PLANS D'EXECUTION

L'entrepreneur procédera, à la fin des travaux d'étanchéité, à des essais de mise en eau testée pour ouvrage ou partie d'ouvrage, pour une durée de 48 heures au moins. Pour ce faire, il devra soumettre pour validation au Maître d'ouvrage délégué une méthodologie de réalisation des essais.

L'entrepreneur prendra à sa charge toutes les contraintes liées à ces essais, qu'il organisera sous la direction du Maître d'œuvre.

Il en communiquera les résultats au Maître d'œuvre.

L'entrepreneur s'engage à opérer toutes les reprises retouches ou travaux complémentaires nécessaires à une parfaite protection des ouvrages.

L'entrepreneur devra remettre à l'approbation, avant tout début d'intervention, des plans et des détails d'exécution avec descriptifs précis sur l'ensemble des ouvrages, ceci à ses frais.

2.5 DIVERS

Toutes sujétions de détail non décrites ici et entrant dans le cadre des travaux d'étanchéité sont comprises dans les prestations.

Il est rappelé que les charges techniques indiquées dans les différents documents ne sont pas limitatives et que les entreprises devront prévoir dans leurs offres tout le matériel nécessaire à la bonne marche des installations, même si celui-ci n'est pas explicitement décrit. Il leur appartiendra, notamment, de combler ou de réparer toute lacune ou omission. L'entreprise adjudicataire devra également procéder à son propre niveau à des essais complémentaires en vue de réaliser des travaux de qualité.

CPT 03 : FAUX PLAFOND

3.1 OBJET

Le présent cahier des prescriptions techniques (CPT) couplé avec le devis descriptif a pour objet de définir les modalités particulières des travaux de remplacement des dalles de faux plafond dans l'administration. Il s'agit en effet du remplacement de toutes les dalles de faux plafonds dont certaines sont abimés par les infiltrations d'eau et accessoirement le renforcement de l'ossature métallique le cas échéant.

Les dalles de faux plafond abimées seront convoyées à une décharge publique. Les dalles de faux plafond en bon état seront remises au Maître d'ouvrage.

3.2 NORMES ET REGLEMENTS

Les normes utilisées seront les normes françaises, sauf si une réglementation particulière au Bénin se trouve en contradiction ou apporte un meilleur résultat.

Sont applicables les documents suivants :

- D.T.U. n° 58.1 Mise en œuvre de plafonds suspendus en matériaux fibreux d'origine minérale, en panneaux.
- Les autres documents généraux et les documents d'appel d'offres

3.3 QUALITÉ DES MATÉRIAUX – PRESCRIPTIONS

Les matériaux et fournitures devront répondre aux prescriptions des D.T.U. et notamment celles du D.T.U. n° 58.1.

Toutes les pièces accessoires, visseries, etc. devront avoir été traitées contre l'oxydation par galvanisation, électro-zingage, anodisation ou autre selon le cas.

3.4 SECURITE CONTRE L'INCENDIE

Les éléments constitutifs des faux-plafonds suspendus et les matériaux de revêtement en plafond, doivent être classés M1 ou M0.

3.5 SUPPORTS - OSSATURES - SUSPENTES – FIXATIONS

Les travaux de renouvellement des dalles devront se faire sans aucune incidence sur les équipements techniques qui ne sont pas solidarités avec les faux-plafonds tels que : appareils de conditionnement d'air, installations de canalisations fluides, appareils d'éclairage, etc...

L'ensemble des travaux devra d'autre part être réalisé d'une façon absolument conforme aux prescriptions de mise en œuvre du fabricant du type de dalles de faux-plafond qui devra à tout point être compatible avec la configuration de l'ossature en place.

L'entrepreneur devra fournir en remplacement tous les supports qui ne tiennent plus, les éléments de l'ossature, les suspentes et les éléments de fixations.

Tous les éléments de l'ossature et ceux des suspentes et des fixations en métal ferreux, devront avoir été traités contre la corrosion.

3.6 PRESCRIPTIONS DIVERSES

Les dalles de plafond seront fixées sur l'ossature suivant le système prévu par le fabricant. Cette fixation devra être telle qu'il ne puisse se produire aucune déformation du revêtement par suite de dilatations ou autres causes.

Dans aucun cas, la fixation quelle qu'elle soit, ne devra être visible sur le faux-plafond fini.

Les faux-plafonds devront être livrés pour la réception, dans un état absolument irréprochable et il ne sera toléré aucune tache, souillure, épaufrure de rive, empreinte ou autres défauts susceptibles de nuire à l'aspect final.

Tout élément présentant l'un de ces défauts sera immédiatement remplacé par l'entrepreneur.

3.7 FAUX-PLAFOND EN DALLES MINERALES

Les dalles seront composées de laine de roche, composés sur la face apparente d'une surface blanche acoustiquement ouverte dans la structure existante.

Type : SONAR ou équivalent

Marque : ROCKFON ou équivalent

Format : 600x600

Teinte : finition BLANC

Le plafond sera démontable en tous points et permettra un accès facile au plénum.

Pour la mise en œuvre, l'entreprise fera son affaire de toutes les sujétions d'échafaudage et de sécurité du personnel.

L'entreprise devra prévoir : les travaux de découpe des dalles pour fixation des appareils électriques existants ;

Localisation : administration.

ANNEXES - BPU- DQE

ANNEXE 1**MODELE DE SOUMISSION****NOTE:**

Monsieur le Directeur National de la
Banque Centrale des Etats de l'Afrique
de l'Ouest (BCEAO) pour le Bénin

01 B.P 325 Recette Principale

COTONOU

OBJET : Travaux de Réhabilitation de la toiture des locaux de l'Administration, de la Case des Cérémonies, du Bar-buvette et du Cyber du Centre Aéré de la BCEAO à Cotonou.

Monsieur le Directeur National,

1) Nous soussignés, faisant élection de domicile à, agissant au nom et pour le compte de, inscrit au registre de commerce de, sous le N° et à l'INSAE, sous le N°, proposons d'exécuter et d'achever l'ensemble des travaux tels que décrits dans les pièces écrites et graphiques du présent appel d'offres pour le montant suivant :

i) Hors T.V.A (H.TVA) de (en toutes lettres et en chiffres)..... éventuellement assorti des modifications qui découleront du Marché.

2) Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée, à commencer les travaux au lendemain de la date de passation de la commande et à terminer les travaux et livrer les ouvrages dans un délai de _____ **mois**.

3) Nous acceptons de rester liés par notre soumission pendant un délai de **quatre-vingt dix (90) jours** à compter de la date fixée pour la remise des offres.

4) Avant signature de l'Accord de Marché, la présente Soumission acceptée par la BCEAO vaudra engagement entre nous.

5) Nous avons bien noté que le Maître d'Ouvrage n'est pas tenu de retenir la soumission la mieux-disante et qu'il peut ne pas donner de suite au présent appel d'offres sans avoir à se justifier ni devoir d'indemnités à ce titre. En foi de quoi je soumetts la présente offre en y apposant ma signature,

Fait à le par : (nom et prénoms) :

Signature

en qualité de (fonction)....., dûment autorisé à signer la soumission pour et au nom de :

Délai de démarrage des travaux :	Dès réception de l'avance de démarrage
Délai d'exécution maximum :(A préciser)
Montant de pénalités pour retard :	1/5000 ^{ème} du montant du contrat par jour calendaire de retard
Limite de la pénalité pour retard :	5% du montant du contrat
Pourcentage de retenue de garantie	5% du montant du contrat
Montant de l'avance forfaitaire cautionnée :	30 % du montant du contrat

ANNEXE 2**MODELE DE CAUTION D'AVANCE DE DEMARRAGE**

Attendu que l'Entreprise (Nom de l'Entreprise).....

désignée ci-après "l'Entrepreneur" a été déclarée adjudicataire définitif et a reçu notification de l'approbation du marché pour **les Travaux de Réhabilitation de la toiture des locaux de l'Administration, de la Case des Cérémonies, du Bar-buvette et du Cyber du Centre Aéré de la BCEAO à Cotonou.**

Attendu que ledit marché stipule que dans le cas du versement à l'Entrepreneur d'une avance forfaitaire de démarrage fixée à trente pour cent (30 %) du montant du marché, cette avance doit être garantie à cent pour cent (100 %) par une caution solidaire et que nous nous sommes engagés à fournir à l'Entrepreneur cette caution,

Dès lors, nous affirmons par les présents, que nous nous portons garants et responsables à l'égard de la BCEAO (Maître d'Ouvrage), au nom de l'Entrepreneur, pour un montant maximum de

..... (Chiffres et lettres)
correspondant à trente pour cent (30 %) du montant du marché,

Et nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dès réception de la première demande écrite du Maître d'Ouvrage déclarant que l'Entrepreneur ne satisfait pas ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du remboursement de cette avance, et sans argutie ni discussion, toute (s) somme (s) dans les limites du montant résiduel de l'avance au moment de la demande du Maître d'Ouvrage, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la (des) somme (s) indiquée (s) ci-dessus.

La présente caution entre en vigueur à compter de la date d'établissement du décompte provisoire numéro (0) relatif à l'avance forfaitaire de démarrage.

Le montant de la caution diminuera automatiquement au fur et à mesure des remboursements de l'avance selon les acomptes bimensuels.

Elle expire et sera libérée au plus tard un (1) mois après le remboursement complet de l'avance.

Fait à le

Signature Cachet de la Banque

Mention manuscrite à porter

"Bon pour la caution personnelle et solidaire"

Signature

N.B.: L'ANNEXE 2 ne prendra effet qu'après notification du marché à l'Entreprise adjudicataire.

ANNEXE 3**MOYENS EN PERSONNEL ET EN MATERIEL DE L'ENTREPRISE****I.- MOYEN EN PERSONNEL**

	NOMS	QUALIFICATION (diplôme - formation expérience)	FONCTION
A. Cadres – Direction de chantier			
B. Encadrement			
	NOMBRE		
C. Ouvriers spécialisés			
D. Manœuvres			

II.- MOYEN EN MATERIEL DE L'ENTREPRISE

Matériel pour exécution et autocontrôle des travaux

DESIGNATION	NOMBRE	AGE - ETAT

Fait à le

(Signature et cachet)

Le Soumissionnaire,

ANNEXES 4

CRITERES D'EVALUATION

	CRITERES D'EVALUATION	SOUS CRITERES D'EVALUATION	NOTE ECLATEE	NOTES
	Présentation de l'offre	• Sommaire	1	5
		• Pagination	1	
		• Page de garde	1	
		• Clarté et lisibilité	1	
		• Intercalaire	1	
	03 REFERENCES TECHNIQUES DES CINQ (05) DERNIERES ANNEES Seulement les références techniques délivrées par un maître d'ouvrage ou un maître d'ouvrage délégué seront considérées	<u>Travaux similaires</u> <ul style="list-style-type: none"> • 01 expérience ... 15 points • 02 expériences ...30 points • 03 expériences ...45 points NB : Sont prises en compte, seules les expériences accompagnées d'attestation de bonne fin d'exécution	45	45
	METHODOLOGIE • Organisation	✓ Organisation 11 points		20
		• compréhension et description et méthodologie de mise en œuvre	11	
		✓ Chronogramme d'intervention : 09 points		
		• décomposition des grandes tâches en tâches détaillées	3	
		• ordonnancement des tâches détaillées	3	
		• Chronogramme d'intervention	• adéquation du planning des travaux au chronogramme d'intervention suivant la décomposition et ordonnancement des tâches détaillées	

	CRITERES D'EVALUATION	SOUS D'EVALUATION	CRITERES	NOTE ECLATEE	NOTES
4	Moyens matériels affectés aux travaux : origine et justification en cas de propriété privée (en cas de non justification, la note sera divisée en deux) 10 points	01 camionnette, 01 Ensemble échafaudage ;		5	10
		Lot de petits matériels adaptés aux travaux		5	
	Moyen humains affectés aux travaux avec diplômes				20
	a) - Qualification (5) Expérience (5)	a) Un (1) Technicien Supérieur, expérience 5 ans (Conducteurs des travaux)		10	
	b) Qualification (5) Expérience (5)	b) Une (01) équipe d'ouvriers et personnel d'appui expérimenté		10	
			TOTAL		100

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA TOITURE DES LOCAUX DE L'ADMINISTRATION, DE LA CASE DES CEREMONIES, DU BAR-BUVETTE ET DU CYBER DU CENTRE AERE DE LA BCEAO A COTONOU

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES :

OPTION 1 (PANNEAU EN CONTREPLAQUE PLUS COMPLEXE D'ETANCHEITE)

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UTE	PRIX UNITAIRES EN CHIFFRE (Hors TVA)
REHABILITATION DES TOITURES TERRASSES			
100	TRAVAUX PREPARATOIRES		
101	Installation du chantier, amenée et repli du matériel	FF	
BAR - BUVETTE - ESPACE CYBER			
200	DEPOSE		
201	Dépose de la couverture en bac acier et évacuation des déchets à la décharge publique	FF	
CHARPENTE - COUVERTURE - FAUX PLAFOND			
301	Renforcement et traitement de l'ossature de la charpente existante	Ens	
302	Fourniture et pose de lattes en bois d'ébène pour permettre la pose du panneau en contreplaqué	Ens	
303	Fourniture et pose de contreplaqué de 20mm conformément aux CPT et suivant l'architecture sur la charpente	m ²	
400 ETANCHEITE			
401	Fourniture et pose de complexe d'étanchéité bicouche auto-protégé sur panneau en contreplaqué et dôme y compris toutes sujétions	m ²	
402	Dépose, fourniture et pose de membrane d'étanchéité bicouche auto-protégé sur dalles	m ²	
403	Relevé d'étanchéité bicouche auto-protégé sur acrotère	ml	
404	Traitement des descentes d'eau y compris platine, cône en plomb et crapaudine	U	
CASE DES CEREMONIES			
200	DEPOSE		

201	Dépose de la couverture en bac acier et évacuation des déchets à la décharge publique	FF	
300	CHARPENTE - COUVERTURE - FAUX PLAFOND		
301	Renforcement de l'ossature de la charpente existante	Ens	
302	Fourniture et pose de lattes en bois d'ébène pour permettre la pose du panneau en contreplaqué	Ens	
303	Fourniture et pose de contreplaqué de 20mm conformément aux CPT et suivant l'architecture sur la charpente	m ²	
304	Fourniture et pose de lattes en bois massif suivant l'allure de l'élément conique conformément aux CPT et suivant l'architecture	m ²	
305	Fourniture et pose de couverture en contreplaqué de 20mm conformément aux CPT et suivant l'architecture au-dessus de l'élément en forme de cône	m ²	
400	ETANCHEITE		
401	Fourniture et pose de complexe d'étanchéité bicouche auto-protégé sur panneau en contreplaqué y compris toutes sujétions	m ²	
402	Dépose, fourniture et pose de membrane d'étanchéité bicouche auto-protégé sur dalles	m ²	
403	Relevé d'étanchéité bicouche auto-protégé sur acrotère	ml	
404	Traitement des descentes d'eau y compris platine, cône en plomb et crapaudine	U	
405	Fourniture et pose de membrane d'étanchéité bicouche sur lattes en bois massif y compris toutes sujétions	m ²	
ADMINISTRATION			
200	DEPOSE		
201	Dépose de la couverture en bac acier et évacuation des déchets à la décharge publique	Ens	

202	Dépose des dalles minérales du faux plafonds et évacuation à la décharge publique	FF	
300	CHARPENTE - COUVERTURE - FAUX PLAFOND		
301	Renforcement de l'ossature de la charpente existante	Ens	
302	Fourniture et pose de lattes en bois d'ébène pour permettre la pose du panneau en contreplaqué	Ens	
303	Fourniture et pose de contreplaqué de 20mm conformément aux CPT et suivant l'architecture sur la charpente	m ²	
304	Renforcement de l'ossature du faux plafond	Ens	
305	Fourniture et pose de dalle minérale amovible dans l'ossature du faux plafond y compris toutes sujétions	m ²	
400	ETANCHEITE		
401	Fourniture et pose de complexe d'étanchéité bicouche auto-protégé sur panneau en contreplaqué y compris toutes sujétions	m ²	
402	Dépose, fourniture et pose de membrane d'étanchéité bicouche auto protégé sur dalles	m ²	
403	Relevé d'étanchéité bicouche auto-protégé sur acrotère	ml	
404	Traitement des descentes d'eau y compris platine, cône en plomb et crapaudine	u	

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA TOITURE DES LOCAUX DE L'ADMINISTRATION, DE LA CASSE DES CEREMONIES, DU BAR-BUVETTE ET DU CYBER DU CENTRE AERE DE LA BCEAO A COTONOU

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES :

OPTION 2 (TOITURE EN BAC ALU)

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UTE	PRIX UNITAIRES EN CHIFFRES (Hors TVA)
REHABILITATION DES TOITURES TERRASSES			
100	TRAVAUX PREPARATOIRES		
101	Installation du chantier, amenée et repli du matériel	FF	
BAR - BUVETTE - ESPACE CYBER			
200	DEPOSE		
201	Dépose de la couverture en bac acier et évacuation des déchets à la décharge publique	FF	
300 CHARPENTE - COUVERTURE - FAUX PLAFOND			
301	Renforcement et traitement de l'ossature de la charpente existante	Ens	
302	Fourniture et pose couverture en bac aluminium de 0,7mm d'épaisseur peinte et pliée conformément à l'architecture de la toiture en usine	m ²	
400 ETANCHEITE			
401	Fourniture et pose de complexe d'étanchéité bicouche auto-protégé sur dôme y compris toutes sujétions	m ²	
402	Dépose, fourniture et pose de membrane d'étanchéité bicouche auto-protégé sur dalles	m ²	
403	Relevé d'étanchéité bicouche auto-protégé sur acrotère	ml	
404	Traitement des descentes d'eau y compris platine, cône en plomb et crapaudine	U	
CASE DES CEREMONIES			
200	DEPOSE		
201	Dépose de la couverture en bac acier et évacuation des déchets à la décharge publique	FF	
300 CHARPENTE - COUVERTURE - FAUX PLAFOND			
301	Renforcement de l'ossature de la charpente existante	Ens	
302	Fourniture et pose couverture en bac aluminium de 0,7mm d'épaisseur peinte et pliée conformément à l'architecture de la toiture en usine	m ²	

303	Fourniture et pose de lattes en bois massif suivant l'allure de l'élément conique conformément aux CPT et suivant l'architecture	m ²	
400	ETANCHEITE		
401	Fourniture et pose de complexe d'étanchéité bicouche auto-protégé sur éléments coniques y compris toutes sujétions	m ²	
402	Dépose, fourniture et pose de membrane d'étanchéité bicouche auto-protégé sur dalles	m ²	
403	Relevé d'étanchéité bicouche auto-protégé sur acrotère	ml	
404	Traitement des descentes d'eau y compris platine, cône en plomb et crapaudine	U	
	ADMINISTRATION		
200	DEPOSE		
201	Dépose de la couverture en bac acier et évacuation des déchets à la décharge publique	Ens	
202	Dépose des dalles minérales du faux plafond et évacuation à la décharge publique	FF	
300	CHARPENTE - COUVERTURE - FAUX PLAFOND		
301	Renforcement de l'ossature de la charpente existante	Ens	
302	Fourniture et pose couverture en bac aluminium de 0,7mm d'épaisseur peinte et pliée conformément à l'architecture de la toiture en usine	m ²	
303	Renforcement de l'ossature du faux plafond	Ens	
304	Fourniture et pose de dalle minérale amovible dans l'ossature du faux plafond y compris toutes sujétions	m ²	
400	ETANCHEITE		
401	Dépose, fourniture et pose de membrane d'étanchéité bicouche auto protégé sur dalles	m ²	
402	Relevé d'étanchéité bicouche auto-protégé sur acrotère	ml	
403	Traitement des descentes d'eau y compris platine, cône en plomb et crapaudine	u	

**TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA TOITURE DES LOCAUX DE L'ADMINISTRATION, DE LA CA
DES CEREMONIES, DU BAR-BUVETTE ET DU CYBER DU CENTRE AERE DE LA BCEAO A COTON**

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES:
OPTION 3 (TOITURE DE TUILES EN TERRE CUITE)

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UTE	PRIX UNITAIRES EN CHIFFRES (Hors TVA)
100	REHABILITATION DES TOITURES TERRASSES TRAVAUX PREPARATOIRES		
101	Installation du chantier, amenée et repli du matériel	FF	

BAR - BUVETTE - ESPACE CYBER			
200	DEPOSE		
201	Dépose de la couverture en bac acier et évacuation des déchets à la décharge publique	FF	
300	CHARPENTE - COUVERTURE - FAUX PLAFOND		
301	Renforcement et traitement de l'ossature de la charpente existante	Ens	
302	Fourniture et pose de lattes en bois d'ébène pour permettre la pose des tuiles en terre cuite	Ens	
303	Fourniture et pose couverture de tuile en terre cuite	m ²	
400	ETANCHEITE		
401	Fourniture et pose de complexe d'étanchéité bicouche auto-protégé sur dôme y compris toutes sujétions	m ²	
402	Dépose, fourniture et pose de membrane d'étanchéité bicouche auto-protégé sur dalles	m ²	
403	Relevé d'étanchéité bicouche auto-protégé sur acrotère	ml	
404	Traitement des descentes d'eau y compris platine, cône en plomb et crapaudine	U	

CASE DES CEREMONIES			
200	DEPOSE		
201	Dépose de la couverture en bac acier et évacuation des déchets à la décharge publique	FF	
300	CHARPENTE - COUVERTURE - FAUX PLAFOND		
301	Renforcement de l'ossature de la charpente existante	Ens	
302	Fourniture et pose de lattes en bois d'ébène pour permettre la pose des tuiles en terre cuite	Ens	
303	Fourniture et pose couverture de tuile en terre cuite	m ²	
304	Fourniture et pose de lattes en bois massif suivant l'allure de l'élément conique conformément aux CPT et suivant l'architecture	m ²	
400	ETANCHEITE		
401	Fourniture et pose de complexe d'étanchéité bicouche auto-protégé sur éléments conique y compris toutes sujétions	m ²	
402	Dépose, fourniture et pose de membrane d'étanchéité bicouche auto-protégé sur dalles	m ²	
403	Relevé d'étanchéité bicouche auto-protégé sur acrotère	ml	
404	Traitement des descentes d'eau y compris platine,	U	

	cône en plomb et crapaudine		
ADMINISTRATION			
200	DEPOSE		
201	Dépose de la couverture en bac acier et évacuation des déchets à la décharge publique	Ens	
202	Dépose des dalles minérales du faux plafonds et évacuation à la décharge publique	FF	
300	CHARPENTE - COUVERTURE - FAUX PLAFOND		
301	Renforcement de l'ossature de la charpente existante	Ens	
302	Fourniture et pose de lattes en bois d'ébène pour permettre la pose des tuiles en terre cuite	Ens	
303	Fourniture et pose couverture de tuile en terre cuite	m ²	
304	Renforcement de l'ossature du faux plafond	Ens	
305	Fourniture et pose de dalle minérale amovible dans l'ossature du faux plafond y compris toutes sujétions	m ²	
400	ETANCHEITE		
401	Dépose, fourniture et pose de membrane d'étanchéité bicouche auto protégé sur dalles	m ²	
402	Relevé d'étanchéité bicouche auto-protégé sur	ml	

	acrotère		
403	Traitement des descentes d'eau y compris platine, cône en plomb et crapaudine	u	

CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

**TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA TOITURE DES LOCAUX DE L'ADMINISTRATION, DE LA
CASE DES CEREMONIES, DU BAR-BUVETTE ET DU CYBER DU CENTRE AERE DE LA
BCEAO A COTONOU**

CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF :

OPTION 1 (PANNEAU EN CONTREPLAQUE PLUS COMPLEXE D'ETANCHEITE)

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UTE	QTE	PRIX UNITAIRES (Hors TVA)
REHABILITATION DES TOITURES TERRASSES				
100	TRAVAUX PREPARATOIRES			
101	Installation du chantier, amenée et repli du matériel	FF	1	
	TOTAL 100			
BAR - BUVETTE - ESPACE CYBER				
200	DEPOSE			
201	Dépose de la couverture en bac acier et évacuation des déchets à la décharge publique	FF	1,00	
	TOTAL 200			
300	CHARPENTE - COUVERTURE - FAUX PLAFOND			
301	Renforcement et traitement de l'ossature de la charpente existante	Ens	1,00	
302	Fourniture et pose de lattes en bois d'ébène pour permettre la pose de panneau en contreplaqué	Ens	1,00	
303	Fourniture et pose de contreplaqué de 20mm conformément aux CPT et suivant l'architecture sur la charpente	m ²	229,94	
	TOTAL 300			
400	ETANCHEITE			
401	Fourniture et pose de complexe d'étanchéité bicouche auto-protégé sur panneau en contreplaqué et dôme y compris toutes sujétions	m ²	229,94	
402	Dépose, fourniture et pose de membrane d'étanchéité bicouche auto-protégé sur dalles	m ²	52,50	
403	Relevé d'étanchéité bicouche auto-protégé sur acrotère	ml	55,00	
404	Traitement des descentes d'eau y compris platine, cône en plomb et crapaudine	U	3,00	
	TOTAL 400			
	TOTAL BAR - BUVETTE - ESPACE CYBER			
CASE DES CEREMONIES				
200	DEPOSE			

201	Dépose de la couverture en bac acier et évacuation des déchets à la décharge publique	FF	1,00	
	TOTAL 200			
300	CHARPENTE - COUVERTURE - FAUX PLAFOND			
301	Renforcement de l'ossature de la charpente existante	Ens	1,00	
302	Fourniture et pose de lattes en bois d'ébène pour permettre la pose de panneau en contreplaqué	Ens	1,00	
303	Fourniture et pose de contreplaqué de 20mm conformément aux CPT et suivant l'architecture sur la charpente	m ²	198,88	
304	Fourniture et pose de lattes en bois massif suivant l'allure de l'élément conique conformément aux CPT et suivant l'architecture	m ²	40,92	
305	Fourniture et pose de couverture en contreplaqué de 20mm conformément aux CPT et suivant l'architecture au-dessus de l'élément en forme de cône	m ²	1,40	
	TOTAL 300			
400	ETANCHEITE			
401	Fourniture et pose de complexe d'étanchéité bicouche auto-protégé sur panneau en contreplaqué y compris toutes sujétions	m ²	198,88	
402	Dépose, fourniture et pose de membrane d'étanchéité bicouche auto-protégé sur dalles	m ²	70,60	
403	Relevé d'étanchéité bicouche auto-protégé sur acrotère	ml	65,00	
404	Traitement des descentes d'eau y compris platine, cône en plomb et crapaudine	U	3,00	
405	Fourniture et pose de membrane d'étanchéité bicouche sur lattes en bois massif y compris toutes sujétions	m ²	40,92	
	TOTAL 400			
	TOTAL CASE DES CEREMONIES			
	ADMINISTRATION			
200	DEPOSE			
201	Dépose de la couverture en bac acier et évacuation des déchets à la décharge publique	Ens	1,00	
202	Dépose des dalles minérales du faux plafonds et évacuation à la décharge publique	FF	1,00	
	TOTAL 200			
300	CHARPENTE - COUVERTURE - FAUX PLAFOND			

301	Renforcement de l'ossature de la charpente existante	Ens	1,00	
302	Fourniture et pose de lattes en bois d'ébène pour permettre la pose du panneau en contreplaqué	Ens	1,00	
303	Fourniture et pose de contreplaqué de 20mm conformément aux CPT et suivant l'architecture sur la charpente	m ²	63,80	
304	Renforcement de l'ossature du faux plafond	Ens	1,00	
305	Fourniture et pose de dalle minérale amovible dans l'ossature du faux plafond y compris toutes sujétions	m ²	32,48	
	TOTAL 300			
400	ETANCHEITE			
401	Fourniture et pose de complexe d'étanchéité bicouche auto-protégé sur panneau en contreplaqué y compris toutes sujétions	m ²	63,80	
402	Dépose, fourniture et pose de membrane d'étanchéité bicouche auto protégé sur dalles	m ²	140,70	
403	Relevé d'étanchéité bicouche auto-protégé sur acrotère	ml	69,00	
404	Traitement des descentes d'eau y compris platine, cône en plomb et crapaudine	u	4,00	
	TOTAL 400			
	TOTAL ADMINISTRATION			
RECAPITULATIF				
	TOTAL TRAVAUX PREPARATOIRES			
	TOTAL BAR-BUVETTE-ESPACE CYBER			
	TOTAL CASE DES CEREMONIES			
	TOTAL ADMINISTRATION			
	TOTAL PARTIEL DES TRAVAUX HT-HTVA			

**TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA TOITURE DES LOCAUX DE L'ADMINISTRATION, DE LA
CASE DES CEREMONIES, DU BAR-BUVETTE ET DU CYBER DU CENTRE AERE DE LA BCEAO A
COTONOU**

CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF :

OPTION 2 (TOITURE EN BAC ALU)

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UTE	QTE	PRIX UNITAIRES (Hors TVA)
REHABILITATION DES TOITURES TERRASSES				
100	TRAVAUX PREPARATOIRES			
101	Installation du chantier, amenée et repli du matériel	FF	1	
	TOTAL 100			
BAR - BUVETTE - ESPACE CYBER				
200	DEPOSE			
201	Dépose de la couverture en bac acier et évacuation des déchets à la décharge publique	FF	1,00	
	TOTAL 200			
300	CHARPENTE - COUVERTURE - FAUX PLAFOND			
301	Renforcement et traitement de l'ossature de la charpente existante	Ens	1,00	
302	Fourniture et pose couverture en bac aluminium de 0,7mm d'épaisseur peinte et pliée conformément à l'architecture de la toiture en usine	m ²	229,94	
	TOTAL 300			
400	ETANCHEITE			
401	Fourniture et pose de complexe d'étanchéité bicouche auto-protégé sur dôme y compris toutes sujétions	m ²	23,14	
402	Dépose, fourniture et pose de membrane d'étanchéité bicouche auto-protégé sur dalles	m ²	52,50	
403	Relevé d'étanchéité bicouche auto-protégé sur acrotère	ml	55,00	
404	Traitement des descentes d'eau y compris platine, cône en plomb et crapaudine	U	3,00	
	TOTAL 400			
	TOTAL BAR - BUVETTE - ESPACE CYBER			
CASE DES CEREMONIES				
200	DEPOSE			
201	Dépose de la couverture en bac acier et évacuation des déchets à la décharge publique	FF	1,00	
	TOTAL 200			
300	CHARPENTE - COUVERTURE - FAUX PLAFOND			
301	Renforcement de l'ossature de la charpente existante	Ens	1,00	

302	Fourniture et pose couverture en bac aluminium de 0,7mm d'épaisseur peinte et pliée conformément à l'architecture de la toiture en usine	m ²	198,88	
303	Fourniture et pose de lattes en bois massif suivant l'allure de l'élément conique conformément aux CPT et suivant l'architecture	m ²	40,92	
TOTAL 300				
400	ETANCHEITE			
401	Fourniture et pose de complexe d'étanchéité bicouche auto-protégé sur éléments coniques y compris toutes sujétions	m ²	42,32	
402	Dépose, fourniture et pose de membrane d'étanchéité bicouche auto-protégé sur dalles	m ²	70,60	
403	Relevé d'étanchéité bicouche auto-protégé sur acrotère	ml	65,00	
404	Traitement des descentes d'eau y compris platine, cône en plomb et crapaudine	U	3,00	
TOTAL 400				
TOTAL CASE DES CEREMONIES				
ADMINISTRATION				
200	DEPOSE			
201	Dépose de la couverture en bac acier et évacuation des déchets à la décharge publique	Ens	1,00	
202	Dépose des dalles minérales du faux plafonds et évacuation à la décharge publique	FF	1,00	
TOTAL 200				
300	CHARPENTE - COUVERTURE - FAUX PLAFOND			
301	Renforcement de l'ossature de la charpente existante	Ens	1,00	
302	Fourniture et pose couverture en bac aluminium de 0,7mm d'épaisseur peinte et pliée conformément à l'architecture de la toiture en usine	m ²	63,80	
303	Renforcement de l'ossature du faux plafond	Ens	1,00	
304	Fourniture et pose de dalle minérale amovible dans l'ossature du faux plafond y compris toutes sujétions	m ²	32,48	
TOTAL 300				
400	ETANCHEITE			
401	Dépose, fourniture et pose de membrane d'étanchéité bicouche auto protégé sur dalles	m ²	140,70	
402	Relevé d'étanchéité bicouche auto-protégé sur acrotère	ml	69,00	
403	Traitement des descentes d'eau y compris platine, cône en plomb et crapaudine	u	4,00	
TOTAL 400				
TOTAL ADMINISTRATION				

RECAPITULATIF				
TOTAL TRAVAUX PREPARATOIRES				
TOTAL BAR-BUVETTE-ESPACE CYBER				
TOTAL CASE DES CEREMONIES				
TOTAL ADMINISTRATION				
TOTAL PARTIEL DES TRAVAUX HT-HTVA				

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA TOITURE DES LOCAUX DE L'ADMINISTRATION, DE LA CASE DES CEREMONIES, DU BAR-BUVETTE ET DU CYBER DU CENTRE AERE DE LA BCEAO A COTONOU

DEVIS CONFIDENTIEL DES TRAVAUX :
OPTION 3 (TOITURE DE TUILES EN TERRE CUITE)

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UTE	QTE	PRIX UNITAIRES (Hors TVA)
REHABILITATION DES TOITURES TERRASSES				
100	TRAVAUX PREPARATOIRES			
101	Installation du chantier, amenée et repli du matériel	FF	1	
	TOTAL 100			
BAR - BUVETTE - ESPACE CYBER				
200	DEPOSE			
201	Dépose de la couverture en bac acier et évacuation des déchets à la décharge publique	FF	1,00	
	TOTAL 200			
300	CHARPENTE - COUVERTURE - FAUX PLAFOND			
301	Renforcement et traitement de l'ossature de la charpente existante	Ens	1,00	
302	Fourniture et pose de lattes en bois d'ébène pour permettre la pose des tuiles en terre cuite	Ens	1,00	
303	Fourniture et pose couverture de tuile en terre cuite	m ²	229,94	
	TOTAL 300			
400	ETANCHEITE			
401	Fourniture et pose de complexe d'étanchéité bicouche auto-protégé sur dôme y compris toutes sujétions	m ²	23,14	
402	Dépose, fourniture et pose de membrane d'étanchéité bicouche auto-protégé sur dalles	m ²	52,50	
403	Relevé d'étanchéité bicouche auto-protégé sur acrotère	ml	55,00	
404	Traitement des descentes d'eau y compris platine, cône en plomb et crapaudine	U	3,00	
	TOTAL 400			
	TOTAL BAR - BUVETTE - ESPACE CYBER			
CASE DES CEREMONIES				
200	DEPOSE			
201	Dépose de la couverture en bac acier et évacuation des déchets à la décharge publique	FF	1,00	
	TOTAL 200			
300	CHARPENTE - COUVERTURE - FAUX PLAFOND			
301	Renforcement de l'ossature de la charpente existante	Ens	1,00	
302	Fourniture et pose de lattes en bois d'ébène pour permettre la pose des tuiles en terre cuite	Ens	1,00	

303	Fourniture et pose couverture de tuile en terre cuite	m ²	198,88	
304	Fourniture et pose de lattes en bois massif suivant l'allure de l'élément conique conformément aux CPT et suivant l'architecture	m ²	40,92	
	TOTAL 300			
400	ETANCHEITE			
401	Fourniture et pose de complexe d'étanchéité bicouche auto-protégé sur éléments conique y compris toutes sujétions	m ²	42,32	
402	Dépose, fourniture et pose de membrane d'étanchéité bicouche auto-protégé sur dalles	m ²	70,60	
403	Relevé d'étanchéité bicouche auto-protégé sur acrotère	ml	65,00	
404	Traitement des descentes d'eau y compris platine, cône en plomb et crapaudine	U	3,00	
	TOTAL 400			
	TOTAL CASE DES CEREMONIES			
	ADMINISTRATION			
200	DEPOSE			
201	Dépose de la couverture en bac acier et évacuation des déchets à la décharge publique	Ens	1,00	
202	Dépose des dalles minérales du faux plafonds et évacuation à la décharge publique	FF	1,00	
	TOTAL 200			
300	CHARPENTE - COUVERTURE - FAUX PLAFOND			
301	Renforcement de l'ossature de la charpente existante	Ens	1,00	
302	Fourniture et pose de lattes en bois d'ébène pour permettre la pose des tuiles en terre cuite	Ens	1,00	
303	Fourniture et pose couverture de tuile en terre cuite	m ²	63,80	
304	Renforcement de l'ossature du faux plafond	Ens	1,00	
305	Fourniture et pose de dalle minérale amovible dans l'ossature du faux plafond y compris toutes sujétions	m ²	32,48	
	TOTAL 300			
400	ETANCHEITE			
401	Dépose, fourniture et pose de membrane d'étanchéité bicouche auto protégé sur dalles	m ²	140,70	
402	Relevé d'étanchéité bicouche auto-protégé sur acrotère	ml	69,00	
403	Traitement des descentes d'eau y compris platine, cône en plomb et crapaudine	u	4,00	
	TOTAL 400			
	TOTAL ADMINISTRATION			
	RECAPITULATIF			
	TOTAL TRAVAUX PREPARATOIRES			
	TOTAL BAR-BUVETTE-ESPACE CYBER			
	TOTAL CASE DES CEREMONIES			
	TOTAL ADMINISTRATION			

	TOTAL PARTIEL DES TRAVAUX HT-HTVA

PIECES GRAPHIQUES
